

# LE REMPLACEMENT DE DENTS ABSENTES

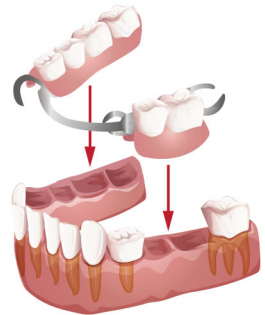
---

*Une seule dent manquante, même à l'arrière, peut provoquer des mouvements ou des usures prématurées des autres dents, des problèmes de déchaussement et entraîner des désordres esthétiques sur celles de devant*

*Plusieurs solutions s'offrent à vous pour remplacer votre (ou vos dents) manquante(s) :*

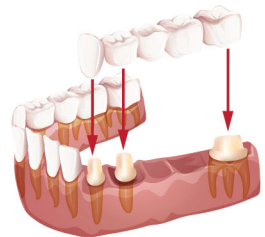
## 1. LA PROTHÈSE AMOVIBLE

- Cette solution est parfois la meilleure. L'appareil peut s'enlever et se nettoyer. A condition de le garder toujours en le conservant en bouche, particulièrement la nuit; votre entourage n'en saura rien et l'équilibre sera maintenu.



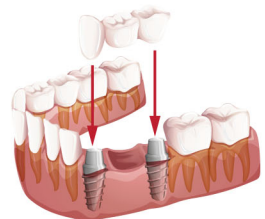
## 2. LA PROTHÈSE FIXÉE

- Cette prothèse, appelée bridge, remplace une ou plusieurs dents absentes en étant fixée sur les dents de part et d'autre de la dent manquante. Vous pouvez manger et sourire comme si ces dents étaient les vôtres. Cette reconstruction est particulièrement adaptée si les dents restantes sont abîmées.



## 3. L'IMPLANT

- L'implant est la solution la plus fiable et la plus élégante pour remplacer vos dents manquantes, spécialement si les autres sont intactes. Cette opération est l'intervention ayant le taux de succès le plus élevé - tous gestes chirurgicaux confondus.



Le principe de l'implant est simple: vous avez perdu une ou plusieurs dents avec leurs racines et leurs couronnes, l'intervention consiste à mettre en place une nouvelle racine ainsi qu'une nouvelle couronne.

La racine artificielle, appelée implant, se place sous la gencive, comme votre racine naturelle. Au-dessus de celle-ci se pose la couronne.

*Sollicitez nous si vous avez besoin de renseignements complémentaires, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.*



## Docteur Juliette ROSSIGNOL CHIRURGIEN - DENTISTE

Nous allons vous donner le sourire 

03 88 44 40 30 | [juliette.rossignol@orange.fr](mailto:juliette.rossignol@orange.fr) | 4, rue de Sultzmann 67100 Strasbourg

Conformément au Code de Déontologie des Chirurgiens-Dentistes, ce document est réservé à un usage interne, avec interdiction de le jeter sur la voie publique.